

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 02 novembre 2021	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 336-4940	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	30 juin 2022	
Commentaires : Équipement du village			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance après le dîner le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets.
 - Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Il est interdit d'utiliser les jeux du parc extérieur qui n'ont pas de surface protectrice.
Pendant ma surveillance les enfants jouent à l'extérieur et par la suite on entré les enfants ont fait des jeux libre ou une activité de bricolage.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2021

Date

original signé par
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2021

Date